

Votre voyage en Inde

DemandeVisa.fr



Visa Inde

Informations importantes sur le visa pour l'Inde

Tous les voyageurs de nationalité française ou belge se rendant en Inde sont obligés d'obtenir un visa Inde avant leur départ. La demande peut être faite entièrement en ligne, il n'est pas nécessaire de se rendre à l'ambassade ou au consulat.

| | |
|---------------------|---|
| Obligatoire | Oui |
| Convient pour | Tourisme, affaires, raisons médicales |
| Durée de validité | 365 jours (1 an) |
| Durée de séjour | Tourisme : 90 jours ; affaires : 180 jours ; raisons médicales : 60 jours |
| Délai de délivrance | Une semaine (demande en urgence : 3 jours ouvrables en moyenne) |
| Prix | 109,95 € par personne |
| Modes de paiement | Carte Bancaire, carte de crédit, Bancontact ou PayPal |

Une demande de visa Inde en ligne peut facilement être faite à l'aide d'un formulaire de demande électronique. Accédez au formulaire en cliquant sur le bouton ci-dessous ou en vous rendant sur <https://demandevisa.fr/inde>

[Demander dès maintenant >](#)

Ce document a été conçu par DemandeVisa.fr et a été actualisé le 06-02-2020. Vous trouverez plus d'informations ainsi que les conditions du visa Inde dans les pages suivantes.

Qui peut l'utiliser

Les Français et les Belges qui veulent se rendre en Inde doivent demander un visa Inde au préalable. S'il s'agit d'un voyage d'affaires ou touristique, la variante demandée en ligne, également appelée « e-visa », est généralement suffisante. Ce visa convient aussi pour un voyage dans un but médical ou en vue d'une formation de yoga. Même dans ces cas, il faut toujours répondre aux conditions mentionnées dans le présent document.

Les conditions

Les conditions suivantes sont d'application pour tous les voyageurs qui se rendent en Inde avec un visa obtenu en ligne :

- en tant que touriste, votre séjour en Inde ne peut dépasser 90 jours, en tant que voyageur d'affaires le séjour maximum est de 180 jours ;
- vous voyagez avec le même passeport que celui utilisé pour la demande du visa ;
- lors de votre arrivée, vous disposez déjà d'un ticket retour ou de correspondance ;
- vous ne projetez pas d'intégrer une entreprise en Inde ;
- vous ne suivrez pas d'études en Inde, seuls les cours de yoga sont permis ;
- vous imprimez votre visa en couleur et l'empportez avec vous lors du voyage.

Vous êtes tenu d'arriver en Inde par voie maritime ou voie aérienne. Si vous arrivez en bateau, vous êtes limité aux lieux d'arrivée suivants avec un e-visa : *Cochin (Kochi), Goa (Mormugao), Mumbai (Bombay), Chennai (Madras) ou Mangalore.*

Si vous arrivez en avion, vous êtes limité aux aéroports suivants : *Ahmedabad, Amritsar, Bagdogra, Bengaluru, Bhubaneshwar, Calicut, Chennai, Chandigarh, Cochin, Coimbatore, Delhi, Gaya, Goa, Guwahati, Hyderabad, Jaipur, Kolkata, Lucknow, Madurai, Mangalore, Mumbai, Nagpur, Portblair, Pune, Tiruchirapalli, Trivandrum, Varanasi ou Vishakhapatnam.*

Attention : des restrictions particulières s'appliquent aux régions suivantes :

- Arunachal Pradesh
- Manipur
- Mizoram
- Nagaland
- Sikkim

Durée de validité

À partir de son attribution, le visa Inde est valable pendant un an. Durant cette année, vous pouvez séjourner 90 jours consécutifs en Inde avec un visa touristique, 180 jours avec un visa d'affaires et 60 jours avec un visa médical. Ces délais débutent le jour de votre arrivée. Le visa est valable pour un nombre illimité de voyages en Inde.

Comment faire la demande

Déposer le visa Inde en ligne consiste en trois étapes.

Étape 1 : Vérifier si les conditions sont remplies

Il est important de lire ce document attentivement afin d'éviter des désagréments pendant le voyage. Vous répondez aux conditions ? Dans ce cas, déposez votre demande de visa Inde sur <https://demandevisa.fr/inde>.

Étape 2 : Remplir le formulaire

Le formulaire pour le visa Inde est assez détaillé et comporte des questions qui peuvent parfois sembler illogiques. Outre les questions prévisibles sur les données du passeport et du voyage, le formulaire contient également des questions sur les noms et les lieux de naissance des parents des voyageurs, même si ces personnes ne sont plus en vie. Il faut également fournir des renseignements relatifs à l'employeur, même lorsque le voyageur est déjà à la retraite. Dans ce cas précis, il faut indiquer le dernier employeur, incluant son adresse et ce, même si l'entreprise n'existe plus depuis longtemps. Cependant, il est nécessaire de remplir tous les champs. Le service indien de l'Immigration ne traite que les formulaires de demande entièrement complétés.

Étape 3 : Imprimer le visa

Après l'attribution du visa (en général moins d'une semaine après la demande), vous recevrez un e-mail confirmant l'approbation de la demande. Dans cet e-mail, vous trouverez un lien vous permettant de télécharger le visa Inde. Vous devrez imprimer le visa en couleurs et l'emporter avec vous en Inde.